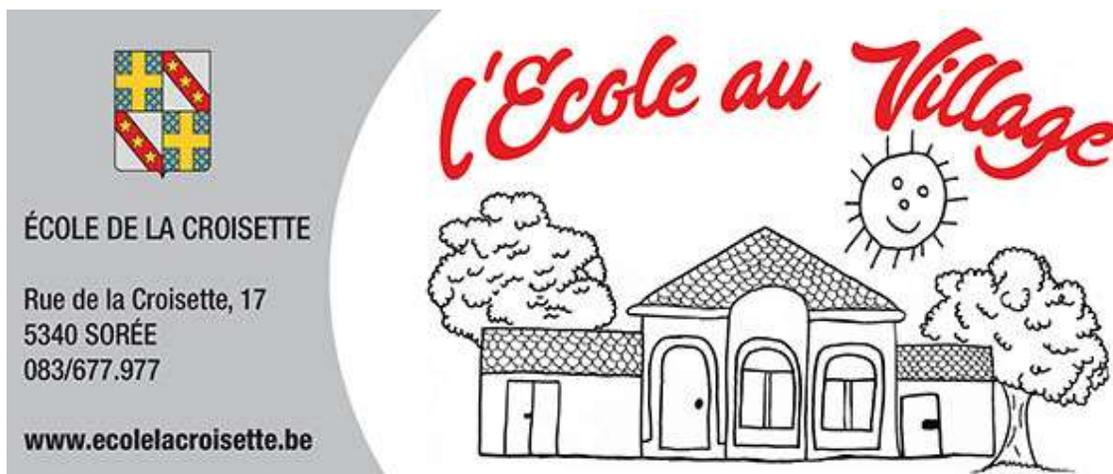


Projet d'établissement de l'école communale « la Croisette »,
Sorée, septembre 2021



**« Travailler les UNS AVEC LES AUTRES,
Apprendre LES UNS DES AUTRES,
Vivre LES UNS POUR LES AUTRES »**

1

1. Structure de l'école, notre lieu de vie
2. Missions de l'école
3. Pédagogie active
4. Identité pédagogique de l'école
5. Rapports aux Lois, élaboration des règles
6. Organisation des groupes
7. Projets
8. Citoyenneté et communauté de vie
9. Communication
10. Et encore...
11. En résumé
12. Renseignements pratiques

1) Structure de l'école, notre lieu de vie

L'école fondamentale communale « la Croisette » de Sorée est une école rurale familiale comptant approximativement une centaine élèves.

Elle fait partie du réseau officiel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis que son Pouvoir organisateur est la Commune de Gesves.

Le souhait des membres de l'équipe éducative est **d'organiser et de proposer un cadre de vie au sein duquel tous les enfants se sentiront en confiance, sereins, écoutés et respectés**. Il s'agit d'une base primordiale afin de pouvoir vivre, de pouvoir apprendre en toute quiétude et d'être heureux...

2) Missions de l'école

Il est essentiel de citer le cadre décretaal lié aux Missions de l'Ecole, telles que prévues par le législateur (cf. « Décret de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » du 24/07/1997).

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1) promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- 2) amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- 3) préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
- 4) assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

2

Tout objectif visé par notre établissement scolaire se réfère et vise à respecter les quatre missions précitées.

3) Pédagogie active

L'école est inscrite dans un élan et une philosophie de pédagogie active.

Contrairement à certaines idées véhiculées, la pédagogie dite « active » ne signifie pas qu'il faut absolument et toujours faire « bouger l'enfant ».

Le terme « actif » sous-entend que l'enfant est acteur de son apprentissage, qu'il est « actif dans sa tête ».

La pédagogie active met les élèves en questionnement, en recherche, travaille par projets collectifs ou individuels, sur la base de la co-construction des apprentissages plutôt que d'une transmission de savoirs purs et simples.

Le rythme et l'organisation des apprentissages ne se font pas seulement en fonction du programme défini par le « système scolaire », mais des besoins, des attentes et des désirs de l'enfant.

La pédagogie active n'est pas celle de l'enfant-roi mais plutôt de l'enfant concerné et concerté... Les apprentissages doivent rester cadrés et codés, tandis que chaque méthode prônée a un sens précis.

La pédagogie active se décline également via **l'apport périphérique de valeurs telles que le travail collaboratif, le savoir-vivre collectif, la démocratie à l'école ou au travers de la mobilisation des savoirs au travers des tâches.**

La pédagogie active invite à changer la manière, pas la matière ! **Il vaut mieux « apprendre à apprendre » afin d'être capable d'apprendre durant toute sa vie...**

L'aptitude à acquérir un savoir et à en faire usage, les démarches intellectuelles, la connaissance de ses propres démarches, les questions pratiques qui se posent et les multiples moyens de procéder pour arriver aux résultats deviennent le réel contenu d'un enseignement actif de type « constructiviste ».

Par la coopération et la confrontation des processus mentaux, apprendre devient ainsi une démarche de formation qui se construit aussi avec et par les autres.

3

L'équipe éducative vise donc à rendre l'élève acteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.

Pratiquer la pédagogie active n'implique nullement la déstructuration de l'enseignement, ni la dévalorisation des apprentissages de base !

La pédagogie active implique que l'école s'engage à stimuler au mieux l'Enfant, à le motiver, à le rendre autonome et à prôner le respect envers autrui.

Dans ce contexte, la place de l'Enfant est redéfinie comme étant celle du pilote de sa propre démarche éducative.

Trois points fondamentaux sont ainsi respectés dans cette approche :

- a) impliquer l'Enfant ;
- b) donner du sens aux apprentissages ;
- c) le rendre acteur.

4) Identité pédagogique de l'école

L'école de la Croisette ne désire pas se focaliser sur un type de pédagogie en particulier afin de ne pas s'enfermer dans un état d'esprit qui risquerait de ne pas convenir à certains membres de sa communauté, enfants comme adultes.

L'équipe envisage de poursuivre une réflexion sur sa pratique en s'inspirant de **différents courants pédagogiques**.

Ce positionnement prouve un besoin d'autonomie et d'ouverture constant qui doit permettre à l'établissement scolaire de garder une certaine liberté et ouverture pédagogiques dont l'objectif final doit viser à répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses élèves.

Les piliers de notre identité pédagogique sont :

a) **l'accueil**

Chaque matin, au sein de leur classe respective, les enfants bénéficient d'un **temps d'accueil** et d'un **tour de parole**. Ce moment leur permet de s'exprimer, de partager leurs émotions et de commencer la journée dans la sérénité.

b) **l'autonomie**

Les pratiques et activités pédagogiques développées au sein de notre école tentent à développer l'autonomie de nos élèves.

Dès l'entrée en section maternelle, l'enseignant met en place un cadre qui permet à l'Enfant de se prendre en charge au quotidien (exemples : mettre son manteau, gérer son cartable, etc.). De plus, l'Enfant est invité à **prendre des initiatives** (via les instances de concertation et les activités proposées en classe), à les assumer, à structurer ses savoirs et savoir-faire afin d'être capable de réutiliser ces derniers dans un autre contexte, à s'auto-évaluer et à utiliser avec pertinence les outils mis à sa disposition. Par ailleurs, il sera amené à prendre conscience de sa façon d'apprendre afin d'accéder à une certaine autonomie intellectuelle (volet lié à la métacognition).

c) **la coopération entre élèves**

L'esprit de l'école est de faire prendre conscience de **la force de chacun au service du groupe et de mettre en exergue l'intérêt de coopérer**.

Tout au long de leur cursus scolaire, les enfants sont donc amenés à construire collectivement dans le cadre de leurs apprentissages, à comparer leurs productions et à confronter leurs idées afin de construire et de s'enrichir mutuellement. Dans cette optique, les « grands » de l'école s'occupent régulièrement et de manière spontanée des plus jeunes non pas en faisant à leur place, mais en les aidant « à faire seul ».

d) la différenciation

Cette dernière se vit au quotidien, au sein des **apprentissages courants** (adaptation du rythme, du nombre d'exercices, etc.). De plus, en fonction de leur parcours et de leurs besoins, nos élèves peuvent être amenés à suivre une activité ou l'autre dans un groupe classe de niveau inférieur ou supérieur.

e) les groupes de besoin

A l'instar de la différenciation, un fonctionnement par « groupes de besoin » est **envisagé en fonction du besoin spécifique de l'apprenant**.

Ce mode de fonctionnement est immédiat et se déroule au sein de la classe en compagnie du titulaire, mais peut être également envisagé via une prise en charge d'un autre enseignant en dehors du « groupe classe ».

f) l'intégration

Afin de promouvoir l'accueil et la formation des élèves à besoins spécifiques, notre institution scolaire est inscrite dans un **processus d'intégration** (type 8, consacré aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage) et ce, en collaboration avec l'école d'enseignement spécialisé de « Peu d'Eau » située à Andenne.

L'intégration permet à l'Enfant de rester parmi les siens, de ne pas être stigmatisé sur base de ses difficultés, de prendre conscience de ces dernières, de chercher à progresser, de construire son autonomie, de récupérer la confiance et l'estime de soi indispensables à son épanouissement global.

Un nombre maximal de trois enfants « intégrés » par cycle est fixé au sein de l'établissement.

5

g) la classe flexible

La société et les enfants ont changé. C'est donc en toute logique que nos bâtiments scolaires, nos lieux d'apprentissage et nos pratiques doivent aussi se transformer, évoluer, s'adapter aux enjeux de demain.

C'est ainsi que dès le 1er septembre 2021, nos classes maternelles et primaires évolueront vers une certaine flexibilité.

Ecole flexible... De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un établissement qui considère que le lieu d'apprentissage ne se limite pas à la classe, mais s'étend à tout ce qu'il est possible d'exploiter en termes d'espaces. On utilise les lieux mis au service de la communauté scolaire (cantine, etc.), les couloirs, le jardin, la cour de récréation, etc.

Pourquoi une classe flexible ?

□ Bienveillance, plaisir, collaboration, concentration : nombreux sont les avantages d'une classe flexible. Grâce à son aménagement spatial, la classe flexible tend vers une pédagogie dite « coopérative » ... Une classe « fermée » ne donne pas goût à un enseignement ouvert...

S'il est vrai que les élèves apprécient de travailler ensemble, ce type d'enseignement apporte également un plus climat plus serein, où l'erreur a sa place et n'est pas jugée. L'enseignant étant parfois occupé par une activité en demi-groupe ou en groupe de besoins, un tutorat plus naturel s'installe entre les élèves.

Quant à l'enseignement en demi-groupe ou en groupe de besoins, il permet à l'élève d'être rassuré et d'avoir davantage confiance en lui car il est plus facile de poser des questions ou de redemander des explications à son enseignant en groupe restreint. Ce constat « facilitaire » s'applique également à l'enseignant qui est à même de mieux cerner les besoins de l'élève pour, in fine, différencier en fonction d'observations plus « pointues ». La classe flexible a tendance à diminuer le stress et à créer de l'enthousiasme : outre le plaisir visuel, le choix de l'assise revient à l'élève, dont on écoute à présent les besoins. Amener l'élève à choisir l'assise qui lui convient le mieux le mènera également sur le chemin de l'autonomie. La classe flexible apporte également une attention et une concentration accrues, via l'aménagement de différents espaces : il est possible pour les élèves qui en ressentent le besoin de s'isoler pour travailler.

□ Diminution du stress : une classe flexible comprenant des espaces différents envoie le message implicite que les individualités sont prises en compte et permet un apaisement instantané.

□ Sérénité dans les relations : la classe flexible, grâce à sa flexibilité, sa configuration et sa philosophie, encourage la collaboration et le travail en équipe. Il s'agit d'un environnement qui se prête très bien au tutorat, qui instaure naturellement une solidarité entre les enfants.

□ Responsabilisation et métacognition : en proposant à l'élève de choisir l'assise qui lui convient, on l'en rend responsable... L'identification de l'élève de ses propres besoins lui sera bien précieuse durant la suite de scolarité.

□ Implication et motivation : en faisant confiance à l'élève en ce qui concerne la gestion de ses apprentissages, on augmente son implication et, par la même, sa motivation.

5) Rapports aux Lois, élaboration des règles

□ Lois

A l'école de la Croisette, deux lois **régissent le quotidien de la structure scolaire**. Elles sont immuables, indiscutables et présentées explicitement aux enfants de manière à ce qu'elles soient intégrées.

I. L'Ecole est le lieu de l'apprentissage.

Cela implique différentes choses :

- tout projet ou toute action doit posséder une visée éducative et pédagogique en lien avec les missions et le projet d'établissement ;
- toute activité, proposée par l'Enfant ou l'Adulte, doit apporter une plus-value ;
- l'Enfant se doit d'être impliqué au sein de son apprentissage et doit respecter la règle du « double A » (Je suis Actif et Autonome). Cette règle fera l'objet d'une certaine contagion en section maternelle et d'une appropriation dès la première primaire.

II. Je me respecte (a), je respecte autrui (b), je respecte le matériel (c) et je respecte l'environnement (d).

(a) L'estime de soi peut être définie comme étant la conscience de sa valeur personnelle qu'on se reconnaît dans différents domaines. Il s'agit d'un ensemble d'attitudes et de croyances qui permettent à l'Enfant de faire face au monde. L'estime de soi suppose une conscience et une connaissance de ses forces et de ses difficultés.

A l'heure d'aujourd'hui, à la lumière des découvertes liées aux neurosciences, il apparaît comme étant essentiel de **posséder une bonne estime de soi afin de développer son potentiel relationnel et intellectuel**.

Les performances scolaires, le climat scolaire et le regard bienveillant de l'adulte et des pairs sont autant de paramètres qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un apprentissage dynamique, respectueux de l'individu et efficient.

Se respecter, c'est également être capable de refuser tout ce qui pourrait nuire à notre personne. Durant leur cursus scolaire, les enfants seront amenés à apprendre à se faire respecter en veillant à ne pas banaliser le regard critique d'autrui.

(b) Le respect envers autrui se développe via une série d'attitudes réfléchies construites et défendues par la communauté scolaire, à savoir adopter une écoute active, éviter de juger ses pairs, gérer ses conflits en évitant toute forme de violence physique et verbale, s'interdire de s'immiscer dans les « affaires » d'autrui, faire preuve de bienveillance et d'empathie, adopter un vocabulaire correct, etc.

(c) Le matériel mis à disposition des enfants fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble de la communauté.

(d) La protection de l'environnement et l'éducation à l'écocitoyenneté font figurent de piliers pour l'équipe.

Dès la section primaire, les enfants qui éprouveraient des difficultés à respecter les lois seront contraints à réfléchir à leurs attitudes en regard des lois de l'institution via des fiches de réflexion (voir annexe 1).

Si la situation se justifie, l'établissement scolaire utilisera les moyens légaux mis à sa disposition par la fédération Wallonie-Bruxelles en regard des faits reprochés.

□ Règles

A l'inverse des lois, **les règles sont décidées en communauté de vie** (= conseil d'école comprenant les élèves de M2 à P6). Elles sont, soit rédigées via un travail de réflexion sur base de valeurs, soit proposées par les élèves suite aux Forums qui se tiennent en classe.

Règles décidées en Communauté de Vie au 1/09/2021 :

<h2 style="color: red; text-align: center;">POLITESSE</h2> <ul style="list-style-type: none"> • VIVE LES MOTS MAGIQUES • VIVE LES ATTITUDES POSITIVES <ul style="list-style-type: none"> ⇒ manger proprement ⇒ répondre calmement, sans « discuter » ⇒ écouter la personne qui nous parle (et veiller à ne pas l'interrompre) ⇒ et tout ce qui fait du bien à autrui... 	<h2 style="color: blue; text-align: center;">SOLIDARITE</h2> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; color: blue;">A l'école...</th> <th style="text-align: center; color: blue;">A l'extérieur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px; color: blue;"> Aider toute personne qui n'a pas compris, qui a besoin d'aide... Donner (prêter) une tartine, une gomme, etc. S'entraider à la moindre occasion... </td> <td style="padding: 5px; color: blue;"> Être attentif(ve) et bienveillant(e). Soutenir les associations qui s'occupent des personnes qui sont dans le besoin (qui ont besoin qu'on les aide). </td> </tr> </tbody> </table> 	A l'école...	A l'extérieur	Aider toute personne qui n'a pas compris, qui a besoin d'aide... Donner (prêter) une tartine, une gomme, etc. S'entraider à la moindre occasion...	Être attentif(ve) et bienveillant(e). Soutenir les associations qui s'occupent des personnes qui sont dans le besoin (qui ont besoin qu'on les aide).
A l'école...	A l'extérieur				
Aider toute personne qui n'a pas compris, qui a besoin d'aide... Donner (prêter) une tartine, une gomme, etc. S'entraider à la moindre occasion...	Être attentif(ve) et bienveillant(e). Soutenir les associations qui s'occupent des personnes qui sont dans le besoin (qui ont besoin qu'on les aide).				

RESPECT

- apporter une attention particulière aux plus jeunes de l'école (lors des déplacements dans le couloir, lors des récréations, etc.).



- bannir toute forme de violence (physique et verbale).
- éviter les « gros mots ».
- ne pas « jouer à la guerre ».
- respecter les consignes des adultes (par exemple, au réfectoire afin d'assurer un repas serein à tout le monde).
- nous respecter personnellement en tant qu'individu.
- nous encourager mutuellement et à coopérer.
- développer notre empathie (P5-6).

POSITIVISME

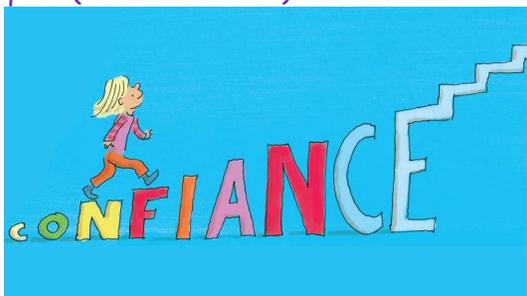
- adopter une attitude positive (même dans les moments un peu plus difficiles) ;
- ne pas nous décourager lorsque nous rencontrons un souci ;
- encourager autrui quand il a un « coup de mou » ;
- porter les « lunettes du bonheur » ;
- croire en l'autre et en soi ;
- travailler dans la bonne humeur.



CONFIANCE

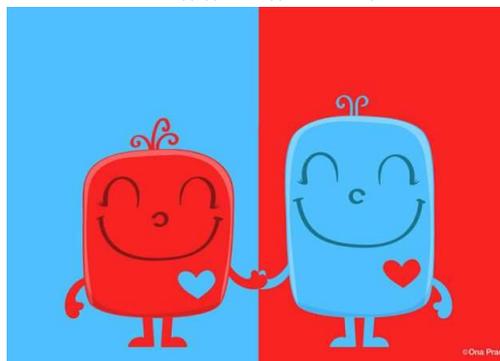
Afin d'être épanoui(e), je DOIS avoir confiance en moi.

Afin que tout le monde puisse avoir confiance en soi, il est interdit de se moquer (de dévaloriser) autrui.



EMPATHIE

Dans nos relations avec nos compagnons, nous prenons « du recul » afin de tenter de comprendre ce qu'ils peuvent ressentir comme émotions.



PERSEVERANCE

- Je suis capable d'accomplir de grandes choses !
A moi de prendre la vie « dans le bon sens » !
- Je dois avoir le courage de recommencer !
- Je n'ai pas échoué tant que j'essaie...
- Je n'oublie pas qu'une belle réussite passe souvent par d'importants efforts...
- Apprendre, ça prend du temps... Je dois le savoir...



BIENVEILLANCE

- *Être bienveillant, c'est apporter du bonheur aux autres.*
Quand on n'est pas dans la bienveillance, on ne rassemble pas ! On s'éloigne... (classe de M2-M3)
- *Afin d'être bienveillant les uns avec les autres, c'est comme si on remplissait un seau... On arrive à le remplir en parlant avec autrui, en l'écoutant, en étant attentif, en étant gentil, en lui prouvant qu'il est important ...*
(classe de P1-P2)
- **Quand on est grands (P3 à P6)...**
La bienveillance, c'est...
 - ⇒ être attentifs à autrui et aider ceux qui en ont besoin ;
 - ⇒ veiller à ce que les plus jeunes soient en sécurité ;
 - ⇒ ne pas rester insensibles, ne pas passer « à côté » ;
 - ⇒ faire du bien pour être bien...



INVESTISSEMENT

- Pour réussir une activité, un apprentissage ou un projet, il faut du **TEMPS** et du **COURAGE**. Ce n'est pas toujours évident...
- Quand on s'investit, on a de grandes chances de réussir ses projets !
- S'investir (s'engager) permet de vaincre sa peur et de prendre confiance en ses moyens.
- On s'investit en se montrant **ACTIFS**, quand on **S'ENGAGE**, lorsqu'on **PARTICIPE** aux projets et à la vie de l'école et de la classe !
- On peut s'investir et rencontrer un échec... Ce n'est pas grave car l'échec est un tremplin vers la réussite !
- Quand on s'investit tous ensemble, la réussite n'est jamais loin...



6) Organisation des groupes

La **section maternelle** compte **deux classes** (accueil et M1, d'une part, et M2 et M3, d'autre part). Le temps de découverte et de travail est partagé entre des activités proposées en « groupe classe » (en fonction de l'âge spécifique) et en « section » (à l'ensemble des enfants de la section maternelle).

La **section primaire** compte **trois classes** et fonctionne en **cycles** (1) (cycle 1 = P1/P2, cycle 2 = P3/P4 et cycle 3 = P5/6). Les activités proposées aux élèves sont rythmées en fonction des objectifs, de la réalité du terrain et des compétences spécifiques développées. Les enfants travaillent par « année », par cycle, par groupes besoin. Par ailleurs, des activités hebdomadaires permettent aux élèves du cycle 5/8 (M3, P1/2) de collaborer.

Des activités verticales sont également appelées à être développées en fonction des activités envisagées dans le cadre de projet d'école.

Peu importe les groupements envisagés, le travail développé se veut collectif et collaboratif tandis que l'enfant endosse le rôle d'acteur de ses apprentissages...

A noter que dans le cadre d'un fonctionnement en « cycle », les années impaires du cycle primaire (P1, P3, P5) peuvent sembler plus ardues et ce, principalement en début d'année scolaire : appropriation du mode de fonctionnement, rythme plus soutenu par rapport au cycle inférieur.

Les enseignants en sont parfaitement conscients et redoublent de vigilance envers les « plus jeunes » de la classe.

7) Projets

Il est essentiel pour tout être humain de poursuivre des rêves, des projets...

Pour de nombreux psychologues, il est difficile pour l'être humain d'avancer dans la vie sans avoir de projets. Notre enseignement vise à évoluer et à se dépasser, d'où l'importance pour l'Enfant d'être impliqué afin de développer au mieux son potentiel.

Le projet permet de mobiliser au mieux l'apprenant, de poursuivre un but, d'être confronté aux difficultés de la vie, de prendre des responsabilités, de structurer sa pensée en fonction d'un objectif, de prendre conscience du pouvoir que tout être détient sur son quotidien mais surtout de collaborer afin de mettre en exergue la force du groupe et la beauté de l'esprit coopératif.

La mise en projet est donc une approche pédagogique qui donne une finalité, un but aux apprentissages rencontrés, un sens aux apprentissages plus « classiques » mais touche aussi de manière plus vaste au projet personnel que doivent construire les élèves.

L'apprentissage par projet se définit comme tourné vers un produit final à créer avant une certaine échéance et qui se destine à un public. Selon cette approche, la responsabilité du thème, du pilotage et de l'accomplissement du projet est laissée aux élèves qui avancent par tâtonnements, essaient, se trompent et apprennent.

C'est dans cet esprit que les élèves seront invités à développer au minimum un projet par semestre. En fonction de divers paramètres (âge, besoin, réalité du moment, etc.), les projets pourront être vécus collectivement (classes, cycles, en verticalité) ou individuellement.

Au fil des projets, les parents seront invités à visiter des expositions, à assister à des conférences, à participer à des activités.

8) Citoyenneté et communauté de vie

Outre des savoirs, l'École doit transmettre des valeurs et des normes de comportement, créer du lien social et former des citoyens. C'est pour ce faire que, au sein de notre établissement scolaire, **différentes structures participatives permettent à l'Enfant de s'investir.**

Ces instances de concertation et de réflexion visent à assurer le développement de compétences via lesquelles nos élèves s'assumeront à l'avenir en tant que citoyens actifs et responsables.

Ces différentes instances se présentent comme suit :

• Conseil de Participation :

représentation des divers acteurs de l'établissement scolaire, à savoir les parents et les membres de l'école au sens large (P.O., personnel ouvrier, personnel enseignant et direction)

Périodicité des rencontres : deux fois/an au minimum

• Forum (Conseil de classe) :

moyen le plus direct d'implémenter une structure de classe participative...

Il s'agit d'une instance propre aux « groupes classe » dont l'objectif est de gérer le quotidien de la classe (fonctionnement spécifique de la classe, règles de la classe), projets, conflits, demandes des élèves à l'enseignant(e), etc.).

Périodicité des rencontres : une fois/semaine au minimum

• Conseil de coopération (M3 à P6) :

représentation des élèves. Deux élèves /classe sont choisis afin de « remonter » les idées et demandes des classes aux enseignants, représentés pour l'occasion par une enseignante et la direction.

Périodicité des rencontres : trois fois/année scolaire

• Conseil d'école :

rencontre durant laquelle tous les élèves de l'école (hormis ceux de la classe « accueil/M1 ») se réunissent afin de partager diverses activités :

annonce des anniversaires du mois à venir, présentation des « nouvelles de notre classe » (chaque classe prépare une intervention qui permet d'expliquer ses projets, ses visites, son quotidien, etc.), évaluation de l'ambiance de l'école (avec pistes de résolution en cas de souci) et autres.

C'est également au sein de ce conseil que les nouvelles règles de l'école émergent via le développement de valeurs communes.

Périodicité des rencontres : trois fois/année scolaire au minimum

Apprendre à vivre ensemble en assimilant et en respectant les différences, tenir compte de l'avis de l'ensemble des partenaires (enfants, parents et enseignants), prendre conscience de l'individu que nous sommes afin de faire de chacun un acteur capable de dégager et de gérer des intérêts communs, tels sont les objectifs de différentes instances de concertation que compte l'école.

9) Communication

Communiquer à autrui ses recherches et son travail donne du sens à ce dernier. C'est sur base de ce fait que **différentes occasions sont données aux enfants de partager leurs savoirs** (découvertes, apprentissages, etc.) et émotions liés. **L'acte d'apprendre devient ainsi plaisir de faire, de connaître, de comprendre afin de communiquer.**

Outre les activités prévues en classe (projets personnels, conférences, devoirs libres et autres), un journal d'école (une parution par trimestre) permet aux enfants de partager les événements vécus en classe.

Par ailleurs, une « **Fête aux apprentissages** » est organisée **trois fois par année scolaire**. Elle réunit les élèves des classes de M2 à P6.

Concrètement, à tour de rôle, les enfants présentent, sous forme de « stands de l'apprentissage », un élément d'apprentissage qui les a marqués et qu'ils désirent partager.

La variété des travaux est visée : chants, poésies, présentation d'une saynète ou d'une découverte scientifique, exposition de peintures, narration d'un événement vécu sont autant d'éléments dont l'objectif vise à prôner « l'apprentissage naturel ».

A noter que les élèves des classes de M2/M3 et de P1/P2 préparent et présentent leurs activités collectivement. Quant aux grands de l'école (P3 à P6), ils doivent veiller à vulgariser leurs interventions de manière à les rendre accessibles à l'ensemble de leurs spectateurs.

Apprendre des uns et des autres, travailler ensemble, vivre les uns pour les autres et partager ce que l'on connaît pour en prendre conscience...

Le devoir élémentaire de l'école est de conserver ce plaisir naturel que chaque enfant apporte avec lui en entrant à l'école.

Dès la rentrée scolaire de septembre 2021, les « après-midis de la communauté » seront organisés toutes les deux semaines. A l'instar des fêtes de l'apprentissage, il s'agit de moments d'apprentissage collectifs en groupes inter-âges (M3 à P6).

10) Et encore...

□ Statut de l'erreur : dans un cadre d'évaluation formative et diagnostique, toute erreur est une source de régulation pédagogique pour l'enseignant. **Le droit à l'erreur est un droit reconnu et pris en compte.** En regard de la seconde loi de l'école (« Je me respecte »), l'enfant sera amené par son enseignant à accepter de pouvoir se tromper sans se juger et être jugé par autrui. Le travail sur l'erreur permet d'instaurer un climat de confiance dans lequel le « faux pas » n'est pas stigmatisé mais devient un « matériau » collectif pour la construction du savoir.

□ Prise en charge et suivi des élèves en difficultés d'apprentissage : le corps professoral met un point d'honneur à rencontrer régulièrement les parents afin de décrypter la situation, d'envisager les pistes de remédiation, d'explicitier la prise en charge et d'activer la notion de responsabilité partagée.

□ Tâches à domicile (« responsabilités partagées ») :

A) Pour les élèves de P1 à P4, les classeurs resteront à la maison. Les documents présents dans la farde de « transit » seront à classer à domicile ;

B) Pour les élèves de P5 à 6, les classeurs resteront en classe. Le travail de la semaine (exercices, synthèses et autres) seront consultables dans la farde de « transit » et sera à classer le lundi matin en classe.

□ « Routines du soir » : l'équipe a décidé de supprimer l'appellation « devoirs et leçons » et de la remplacer par « routines du soir ».

En P1/2 : les routines cibleront la fluence de lecture, la préparation des dictées et les tables d'addition.

En P3/4 : les routines seront axées sur la fluence de lecture, la préparation des dictées et les tables d'addition et de multiplication. Ponctuellement, les leçons d'éveil seront mémorisées.

En P5/6, les routines porteront sur la fluence et l'endurance en lecture, la préparation des dictées, le calcul mental et écrit et la mémorisation de leçons afin de progresser dans les ceintures de compétences.

□ Classes de dépaysement : un séjour est prévu dès la deuxième maternelle (un séjour sur le cursus maternel, un séjour/année scolaire durant le cursus primaire).

En cinquième ou sixième primaire (un/deux), des classes de neige sont organisées (les années paires).

□ Natation : l'apprentissage de la natation occupe une place prépondérante au sein de nos apprentissages. C'est ainsi que nos élèves se rendent à la piscine de Ciney tous les mercredis et ce, dès leur entrée à l'école fondamentale.

□ Seconde langue : dès la classe d'accueil, à raison de deux périodes/semaine, des « bains de langue » sont proposés aux élèves de la section maternelle via un support numérique. Dès la première primaire, les parents effectuent un choix entre un cours de langue néerlandaise ou anglaise (cours classique en présentiel, une période/semaine de la P1 à la P4, deux périodes/semaine en P5-6).

□ Les « bulletins » seront rendus trois fois/an et feront l'objet d'une rencontre entre les parents et les enseignants.

□ « Cahier de liaison (P1 à P4) et « Journal de classe » (P5-6) :

Il s'agit de nos outils de communication. Nous vous remercions de les vérifier quotidiennement. Ces outils vous permettront également d'écrire à la titulaire de votre enfant...

□ Evaluation : l'évaluation est omniprésente au sein de notre établissement. Elle se veut diagnostique et poursuit le but de rythmer les apprentissages, de rassurer l'Enfant sur son potentiel et ses capacités via une conscientisation de ses forces. Elle doit permettre à l'Enseignant d'ajuster au mieux ses interventions.

L'unique évaluation certificative intervient par le biais des épreuves du CEB (Certificat d'Etudes de Base) prévues en fin de sixième primaire.

Toute autre évaluation s'inscrit dans un esprit formatif visant à déceler les besoins de l'apprenant en matière de différenciation, d'ajustement, de perfectionnement et affiche également une volonté de dépassement.

Nous mettons au centre de nos préoccupations l'idée de l'égalité des chances, c'est-à-dire le droit de tous à une réussite. Cela ne signifie aucunement l'égalité des résultats. Si ces derniers sont différents, c'est parce que nos enfants le sont...

Tout individu se heurte à ses propres limites. Notre institution scolaire en tient compte et s'organise de telle façon à ce que ces limites ne soient pas des couperets, ni des freins à l'Apprentissage mais plutôt des leviers visant à développer le potentiel et les aptitudes de chacun.

Jamais l'attribution d'une note négative ne sera perçue comme étant une finalité ou comme

une sanction d'un savoir mal acquis mais sera appréhendée comme un encouragement à apprendre et à se dépasser.

□ Ecocitoyenneté : le souhait de l'équipe éducative est de sensibiliser les enfants à l'environnement et à l'écologie et ce, dès le plus jeune âge. Diverses activités (campagne d'actions en faveur de l'environnement, découverte de la beauté et de l'importance de la biodiversité, tri des déchets, conscientisation de l'impact de l'Homme sur la planète, écogestes, etc.) sont ainsi proposées aux élèves tout au long de leur cursus scolaire. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur l'alimentation saine : les fruits sont obligatoires lors de la collation du matin tandis que l'eau est l'unique boisson acceptée à l'école.

□ Gestion des conflits ; l'équipe éducative se met un point d'honneur à régler tous les conflits en prônant la « Communication Non-Violente ». Cette technique vise à outiller les élèves dans le cadre de la gestion des différends en assurant une certaine sérénité. Les enfants sont ainsi invités à ne pas passer sous silence les potentielles « intimidations » de pairs. Les structures de concertation proposées (conseil d'école, conseil de classe, etc.) visent également à offrir un espace de parole et de gestion des conflits.

□ Communication « parents / enseignants »

En cas de demande de renseignements, de contestation ou de remarque, tout parent est invité à prendre rendez-vous au plus vite via la pochette de communication ou le journal de classe et ce, sans passer par la Direction. Cette dernière prendra le relais si cela s'avère nécessaire.

Dans un souci de relations constructives et saines, les adultes sont invités à respecter les valeurs inculquées aux enfants, à savoir honnêteté, respect et positivisme.

□ Numérique

L'établissement scolaire dispose d'un équipement numérique non négligeable (tableaux interactifs, PC portables et tablettes). Néanmoins, l'équipe a décidé de ne pas utiliser le matériel précité en section maternelle.

11) En résumé...

NON COGNITIFS	COGNITIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Être heureux et se sentir en sécurité à l'école • Avoir une belle estime de soi pour développer sa confiance • Valoriser l'individu • Donner une vraie place à l'individu • Apprendre à vivre avec autrui • Construire son cadre de vie via la participation, la responsabilisation et la réflexion (citoyenneté) via la construction des règles de l'école (+ 2 lois) • S'approprier et s'engager dans le Développement Durable • S'ouvrir au monde • Apprendre à échanger, à coopérer, à être solidaire • Alimentation saine • Suivi personnel de l'E en tant qu'individu et implication de l'enfant dans certaines décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • S'ouvrir au monde • Se connaître (aspects métacognitifs) • Se mettre en projet, être impliqué • Donner du sens • Etre libre afin d'être créatif (ou l'inverse) • Suivi personnalisé de l'E en classe et en dehors (équipe pluridisciplinaire) • Statut de l'erreur • Erreur en tant que tremplin à l'apprentissage grâce à l'évaluation formative. • Statut de l'évaluation (vers le diagnostic et le formatif) • Donner du temps à l'apprentissage et non à l'évaluation afin d'être un facteur de remédiations spécifiques aux difficultés de l'enfant. • Importance de confronter pour (se) construire
Libre dans son corps... (1)	Libre dans sa tête afin de développer pleinement sa personne et son potentiel... (1)

(1) Lien indéfectible entre la liberté de mouvement et la liberté d'actions cognitives (on doit se sentir libre pour se développer)

12) Renseignements pratiques

• Organisation des différentes classes :

→ la section maternelle compte deux classes prises en charge par Mesdames Delphine (accueil et M1) et Dominique (M2 et M3) ;

→ la section primaire comporte trois classes réparties en cycles :

P1 et P2, Madame Valérie,

P3 et P4, Madame Nathalie,

P5 et P6, Madame Amandine.

→ Monsieur Vincent (directeur et enseignant à mi-temps) et différents maîtres spéciaux (langues, psychomotricité, éducation physique, natation, citoyenneté, religion, morale) enrichissent l'équipe.

• Horaire et accueil des enfants :

→ l'école ouvre ses portes à **7h00** tandis que la fermeture est programmée à **18h00**.

De 7h00 à 8h00, l'accès à l'école s'effectuera via la porte vitrée de la « maison » (numéro 19, dernière porte de la façade principale du bâtiment).

Les élèves seront pris en charge par Madame Isabelle (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) ou par un membre de Gesves-Extra (les mercredis). Pour les enfants de la section maternelle, un contact visuel est bien obligatoire même si ces derniers sont accompagnés par un aîné de famille ! Les parents auront accès au couloir et non au bâtiment.

19

Dès 8h00, la porte cochère s'ouvrira et les enfants occuperont les espaces récréatifs extérieurs.

Les enfants seront accueillis à la barrière par un membre du personnel. C'est à cet endroit que les parents leur donneront « le dernier bisou » de la journée d'école.

De 15h20 à 15h35, les enfants pourront être récupérés à hauteur de la barrière. Cela signifie que les parents n'auront pas accès au site scolaire.

De 15h35 à 18h00, il sera possible de récupérer les enfants soit :

a) à hauteur de la barrière OU

b) si la porte cochère est fermée, au local « accueil » (numéro 19, dernière porte de la façade principale du bâtiment).

Quand un enfant est inscrit à un atelier ou à l'accompagnement des « routines du soir », il est demandé de ne le récupérer qu'à 16h35 au plus tôt.

L'horaire susmentionné peut faire l'objet de changements en regard des conditions climatiques (accueil à l'intérieur plus long par temps froid).

→ l'accueil des enfants (ouverture et fermeture de l'école, surveillances, gestion du repas complet) est pris en charge par Madame Isabelle. Madame Natacha l'accompagne durant les temps de midi.

Des membres de l'ASBL Gesves-Extra viennent régulièrement renforcer l'équipe.

→ horaire du temps scolaire :

a) section maternelle :

□ lundi, mardi, jeudi et vendredi

« temps du matin a » : 8h30 à 10h10

récréation du matin : 10h10 à 10h30

« temps du matin b » : 10h30 à 11h30

« temps de midi » : 11h30 à 12h40

« temps de l'après-midi a » : 12h40 à 14h10

récréation de l'après-midi: 14h10 à 14h30

« temps de l'après-midi b » : 14h30 à 15h20

Dès 15h35 : temps extrascolaire.

□ mercredi

« temps du matin a » : 8h30 à 10h10

récréation du matin : 10h10 à 10h30

« temps du matin b » : de 10h30 à 12h10

Le mercredi, une garderie est assurée jusqu'à 12h30.

Soit 28 périodes de 50 min/ semaine.

b) section primaire :

1^{ère} période : 8h30 à 9h20

2^{ème} période : 9h20 à 10h10

récréation du matin : 10h10h à 10h30

3^{ème} période : 10h30 à 11h20

4^{ème} période : 11h20 à 12h10

« temps de midi » : 12h10 à 13h20

5^{ème} période : 13h20 à 14h10

récréation de l'après-midi : 14h10 à 14h30

6^è période : 14h30 à 15h20 (fin des cours à 15h20)

Dès 15h35 : temps extrascolaire

Le mercredi, une garderie est assurée jusqu'à 12h30.

Soit 28 périodes de 50 min/ semaine. A noter qu'en section primaire, les cours se terminent à 12h10 et à 15h20. Cela signifie que les enfants sortent de la classe vers 12h15 et 15h25.

La gestion du temps extrascolaire est prise en charge par l'ASBL Gesves-Extra et ce, dans

l'ensemble des quatre écoles de l'entité gesvoise. Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, les animations et les accueils se déroulent sur le site de l'école, tandis que le mercredi, les enfants qui fréquentent l'accueil du « mercredi après-midi » sont transférés en car au départ de l'école à 12h10 vers l'accueil centralisé situé sur le site communal de la Pichelotte (11a, rue de la Pichelotte, 5340 GESVES). Les inscriptions au temps extrascolaire s'effectuent via l'école (cf. documents distribués en début de trimestre), hormis pour les activités du mercredi après-midi (inscriptions obligatoires via le site de Gesves-Extra (<http://loryhan.be/Gesves-extra/>)).

Merci de nous informer des dates d'inscription de votre (vos) enfant(s), par mail de préférence.

Les arrivées tardives sont à éviter autant qu'il se peut car l'ensemble du corps professoral preste en classe dès 8h30. Notre établissement ne dispose pas d'un concierge susceptible d'accueillir les retardataires ... Tout retard perturbe ainsi le déroulement des apprentissages de nos élèves.

→ horaire des activités extra-scolaires :

- **15h35 à 16h35** (trois possibilités) :
 - a) ateliers facultatifs (en section maternelle) ;
 - b) séances facultatives des « routines du soir » ou atelier (en section primaire) ;
 - c) « accueil de fin de journée ».
- **16h35 à 18h00** : accueil de fin de journée.

A noter que lors de l'« accueil de fin de journée », il n'y aura pas de supervision des leçons et devoirs.

Faisant partie du temps extra-scolaire, les frais liés aux ateliers, écoles des devoirs et « accueils de fin de journée » sont soumis aux conditions prévues par l'ASBL Gesves-Extra et identiques aux quatre écoles de l'entité gesvoise, à savoir :

- a) frais de participation aux ateliers = 15 € / trimestre/ enfant/jour de présence
- b) et « routines du soir » = 12 € / trimestre/ enfant/jour de présence
(points a et b : dès le deuxième enfant → 12 € pour les ateliers et 10 € pour les « routines du soir »)
- c) frais de participation aux « accueils de fin de journée », dès 15h35 = 0,50 € / enfant par demi-heure entamée (dès 16h35 pour les enfants participant aux ateliers et écoles des devoirs).

Exemple : si un « aîné » est inscrit à 2 « « routines du soir » » (lundi et mardi, par exemple) et à l'atelier du vendredi durant un trimestre, la somme de 39 € (lundi = 12 €, mardi = 12 € et vendredi = 15 €) sera facturée via l'application Quick

ECOLE COMMUNALE LA CROISETTE - DIRECTION : Vincent VANDERSMISSEN -

lacroissettedirection@gmail.com

School.

Pour rappel, les frais de garderie sont déductibles fiscalement : une attestation vous sera remise au retour des vacances de printemps.

A noter que les frais liés au temps extra-scolaire fait l'objet d'un montant trimestriel malgré le fait de l'irrégularité temporelle entre les différents trimestres.

Les activités extra-scolaires gérées par « Gesves-extra » reprendront le lundi 4 octobre 2021, tandis que les routines reprendront dès le 20 septembre.

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, lors de toute absence d'un animateur, les enfants inscrits à un atelier ou à l'accompagnement de « la routine du soir » peuvent fréquenter l'accueil sans frais supplémentaires.

• Accès aux bâtiments scolaires

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'accès au bâtiment scolaire est limité aux enfants.

Par ailleurs, lors de l'attente des sorties des classes (11h30 (MAT), 12h10 (PRIM) et 15h20 (MAT et PRIM)), les parents sont invités à attendre les enfants en dehors du site scolaire, à hauteur de la barrière en bois.

A l'instar du matin, les parents n'entreront pas dans les bâtiments à l'occasion de la sortie des classes. En cas de demandes spécifiques, ils peuvent bien entendu s'adresser à un membre du personnel.

22

• Cours de psychomotricité, d'éducation physique et de natation

En section maternelle, le cours de psychomotricité sera dispensé par Madame Catherine le mardi matin pour la classe de Madame Dominique (M2-3) et le jeudi matin pour les élèves de la classe de Madame Delphine (classe d'accueil-M1). Veillez à ce que vos enfants portent une tenue adéquate ces jours-là. Cette activité débutera dès le jeudi 2 septembre 2021.

En section primaire, le cours d'éducation physique sera dispensé par Monsieur Sébastien dès le vendredi 3 septembre 2021. Il est impératif que votre enfant dispose d'une tenue sportive : short foncé (ou pantalon de sport), tee-shirt blanc, chaussures de sport (différentes de celles portées en journée).

Le cours de natation de tous les élèves, dispensé par les institutrices en section maternelle (1) et par Monsieur Sébastien en primaire, reprendra dès le mercredi 8 septembre (reprise le 15 septembre 2021 pour les P3/4) Pour rappel, le coût d'une séance de natation s'élève à 2,20 €.

(1) A noter que l'organisation des séances de natation en section maternelle est cautionnée par la présence d'au moins deux parents et ce, afin de garantir la sécurité et l'encadrement des enfants.

Pour rappel, en section primaire, les cours d'éducation physique et de natation font partie intégrante du cursus scolaire et sont ainsi obligatoires. Toute dispense doit nécessairement être motivée par un mot des parents (pour une séance) ou un certificat médical (à partir de deux séances consécutives). Les enfants ne participant pas aux séances de natation accompagneront le groupe et resteront au bord de l'eau.

• Enfant malade

Un enfant malade ne peut se présenter à l'école. En troisième maternelle et pour les classes primaires, une absence de « trois jours et plus » nécessite un certificat médical. Un justificatif écrit est demandé pour les absences de moins de trois jours dès la rentrée de l'élève à l'école.

La direction se réserve le droit d'inviter les parents à récupérer un enfant en cas de non-respect de la disposition précitée.

Par ailleurs, un médicament pourra être administré à un enfant sur notification écrite du médecin.

• Repas de midi

Depuis septembre 2017, les repas « complets » du midi, ainsi que le potage, sont préparés et livrés par « Le Petit Criel » situé à Havelange. Ce service débutera dès le **lundi 6 septembre 2021**.

23

L'équipe éducative tient à porter une attention particulière à la qualité des repas via le choix d'un traiteur de proximité. Réfléchir à la qualité de son alimentation et à l'implication de cette dernière sur l'environnement s'apprend dès le plus jeune âge...

Le potage revient à 0,40 € par jour.

Le dîner chaud coûte 3 € en maternelle et 4,25 € pour les primaires. Pour votre info, les prix renseignés sont ceux qui nous sont facturés par le traiteur.

Le menu sera proposé mensuellement (via un « toute-mallette »). Cela signifie concrètement que vous pourrez effectuer votre choix selon le menu.

Il ne sera pas possible de revenir sur les choix effectués. Nous vous remercions de bien respecter le délai de remise des commandes. Toute commande remise après le délai imparti ne sera plus prise en compte.

A noter qu'il sera permis d'annuler un repas à titre exceptionnel pour raison unique liée à une absence et ce, 48 h à l'avance afin de nous permettre d'avertir le traiteur. Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé.

Pratiquement :

a) les jeudis 2 et vendredi 3 **septembre** inclus, tous les élèves devront donc se munir de leurs « tartines » ;

b) la feuille « **choix des menus** » est à remettre à la titulaire de votre enfant pour le **vendredi 3 septembre** au plus tard. Dans le cadre des commandes de repas, il est indispensable de respecter les délais prévus. Généralement, les menus sont distribués toutes les deux ou trois semaines. Seules les réservations « papier » (via la remise du talon accompagnant le menu) seront prises en compte.

• Facturation

Dès le 1^{er} septembre 2021, Quick School, plate-forme numérique, sorte de porte-monnaie » virtuel, sera d'application. Les renseignements liés à son utilisation sont transmis dans le courant du mois de septembre. Tout versement sur le compte de l'école tout obligatoirement être accompagné de la communication renseignée sur la plate-forme.

Pour rappel, le volet financier de l'établissement scolaire est géré via l'ASBL LA CROISSETTE dont le numéro bancaire est le suivant : **BE85 0016 3570 1906**

• Règlement d'ordre intérieur

Dans un souci d'économie de papier, ce dernier est renseigné sur le site de l'école (www.lacroisette.be, onglet R.O.I.) et ce, à l'instar de l'ensemble des projets (pédagogique, éducatif et d'établissement).

24

• Calendrier des congés scolaires

Fête de la FWB	lundi 27 septembre 2021
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 1 ^{er} au vendredi 5 novembre 2021
Commémoration du 11 novembre	jeudi 11 novembre 2021
Congés d'hiver (Noël)	du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022
Congé du printemps (Pâques)	du lundi 4 avril au lundi 18 avril 2022
Ascension	jeudi 26 mai 2022
Pentecôte	lundi 6 juin 2022
Les vacances d'été débutent le	vendredi 1 ^{er} juillet 2022

A noter que trois jours de « Conférences pédagogiques » (= jours de congé pour les élèves, accueils prévus par Gesves-Extra) sont prévus les jeudi 25 novembre 2021, lundi 24 janvier et vendredi 18 février 2022.

• Réunions des parents durant l'année scolaire

- section maternelle : aucune réunion « formelle » n'est prévue en section maternelle. N'hésitez pas à contacter Mesdames Delphine et Dominique, de vive voix, via une annotation écrite ou via un email adressé à la direction (lacroissettdirection@gmail.com) si vous le désirez !
- section primaire : réunions avec remise d'un bulletin prévues **le jeudi 2 décembre 2021, le jeudi 31 mars 2022** et « fin juin » (dernière semaine, la date sera fixée en fonction de la remise du C.E.B.).

• Comité des Fêtes

Nous vous rappelons que le comité est accessible à tous et toutes, et que son dynamisme nous permet d'améliorer encore le bien-être de vos enfants au sein de l'école. N'hésitez pas à y participer !

Vous serez convoqués à chaque réunion et informés de ce qui s'est dit et décidé par un compte-rendu qui sera remis dans la farde de communication.

Lisez-le : vous serez ainsi avertis de ce qui se passe dans l'école de votre enfant.

Mieux encore : participez aux réunions au cours desquelles nous aborderons de multiples sujets liés à la vie de l'établissement.

• Réunion des parents

Une « **réunion collective des parents** » sera organisée au sein de chacune des classes de notre école fondamentale uniquement en primaire et ce, en début d'année scolaire. Cette réunion permettra de cibler les objectifs de l'année scolaire et offrira la possibilité de spécifier les attentes et besoins de chacun des intervenants présents à cette occasion. Ce temps de rencontre est prévu **le mardi 7 septembre à 20h pour les P1/2, le lundi 6 septembre à 20h pour les P3/4 et le jeudi 9 septembre à 20h pour les P5/6. La présence des parents à cette occasion est vivement conseillée.**

• Classes de dépaysement pédagogique

Les classes de dépaysement des élèves de **P1 à P4** se dérouleront du lundi 18 au vendredi 22 octobre 2021 à Bruxelles. Coût : 155 € (hors frais de transport sur Bruxelles et musées). Une épargne a débuté durant l'année scolaire 2020-21. Pour les parents qui n'échelonnent pas le paiement, une facture sera éditée dans le courant du mois de septembre.

Les classes de neige des élèves de **P5 à P6** se dérouleront du mercredi 16 au jeudi 24 mars 2022 à Passo Tonale (Italie). Coût : 600 € (à confirmer). Une épargne a débuté dans le courant de l'année scolaire 2020-21. Pour les parents qui n'échelonnent pas le paiement, une facture sera éditée dans le courant du mois de décembre.

Les classes de dépaysement des élèves de **M2 et M3** se dérouleront à Chevetogne en mai 2022 (date à confirmer). Coût : 76 € (à confirmer). Une épargne débutera au mois de décembre 2021. Un courrier (cf. proposition d'échelonnement) sera transmis dans le courant du mois de novembre.

• **Nous contacter ?**

Il est très facile de nous contacter (via email : lacroissetdirection@gmail.com, via le site : <http://www.ecolelacroisette.be/> (onglet contact), 083/677.977) !

Ceci dit, si vous désirez nous joindre durant une « journée d'école », nous vous demandons de téléphoner uniquement (sauf cas d'extrême urgence) lors des moments de récréation.



ÉCOLE DE LA CROISSETTE

Rue de la Croisette, 17
5340 SORÉE
083/677.977

www.ecolelacroisette.be



Annexe 1

FICHE DE REFLEXION

Consignes :

- 1) Explique ce que tu as fait.
- 2) Explique en quoi ce comportement est inacceptable au sein de notre Ecole et ce, en fonction des deux lois que tous les élèves connaissent et doivent respecter.
- 3) Explique comment tu vas "réparer" le geste dont il est question.
- 4) Que peux-tu mettre en œuvre afin de ne plus répéter cette attitude et de ne plus connaître une telle « mésaventure » ? C'est NOTRE objectif commun afin d'assurer une certaine sérénité dans notre lieu de vie...

27

Remarques :

- a) réponds au verso de cette feuille ;
- b) pour les élèves de première et de deuxième primaire : tu peux dessiner au lieu d'écrire. Lors de la remise de la fiche, tu pourras expliquer les dessins à l'adulte ;
- c) trois fiches de réflexion amèneront à une rencontre entre l'enfant, les parents, l'enseignant(e) et la direction ;
- d) cette fiche complétée est à remettre à l'adulte concerné le lendemain de sa rédaction (ou le lundi s'il s'agit d'un vendredi).

Fiche de réflexion donnée par Madame / Monsieur _____

en date du _____.

Bonne réflexion !

Signature de l'adulte,

Signature des parents,

Signature de l'enfant